

Bruxelles, le 17 octobre 1990.

NOTE BIO (90) 305 AUX BUREAUX NATIONAUX
cc. aux Membres du Service du Porte-Parole

132

REUNION DE LA COMMISSION

La Commission a adopté le 17 octobre un certain nombre de décisions et de propositions qui ont fait l'objet de notes de presse (cf annexe). Mais elle a surtout débattu de trois sujets :

- sa position sur les amendements du Parlement concernant le travail atypique.
- la situation créée par le blocage, au Conseil agricole, des propositions de la Commission pour l'Uruguay Round. Habilitation a été donnée au président Delors, au vice-président Andriessen et à M. Mac Sharry pour la suite des discussions au Conseil agricole vendredi puis au Conseil Affaires Générales lundi 22 à Luxembourg.
- les effets de la crise du Golfe sur les Etats membres, les pays de l'Est, les pays ACP, les pays ALA et certain pays méditerranéen. Il s'agissait de préparer une présentation de cet impact pour les Ministres des Affaires Générales en relevant les besoins, les moyens éventuels d'y répondre et qui devrait y répondre. Pour les pays de l'Est, par exemple, l'impact de la crise du Golfe représenterait quelque 9 milliards de dollars.

D'autre part, M. Dondelinger a, maquette à l'appui, présenté l'état des travaux concernant la participation de la Communauté à l'exposition universelle de Séville.

Enfin, la Commission a eu un débat d'orientation sur la catégorisation et la dénomination des matières grasses. Il s'agit en fait de remédier à la confusion qui règne chez les consommateurs devant la diversité croissante de produits (essentiellement à teneur réduite en graisse) dont les définitions insuffisantes ne permettent pas de faire la distinction entre eux et d'éviter les initiatives nationales multiples. M. Mac Sharry élaborera donc une proposition qui comprendra la catégorisation des matières grasses jaunes au sein de trois groupes (beurre et autres matières grasses du lait, margarines et produits similaires, mélanges de graisses) et des catégories en fonction de la teneur en matières grasses. La Commission a reconnu que ce secteur spécifique nécessitait une réponse particulière, ce qui n'exclut pas un étiquetage détaillé sur la composition du produit.

Matériel diffusé

P 71 - SPG - Schema pour 1991

P 76 - 3ème programme d'action sur l'égalité des chances hommes et femmes

IP 837 - Organisations et accords Interprofessionnels en agriculture

IP 839 - Action Commission en faveur des enfants roumains abandonnés

RENDEZ-VOUS DE MIDI - Matériel diffusé

IP 838 - Les autorités yougoslaves accordent de nouvelles autorisations de transit routier au gouvernement grec.

Amitiés,
Bruno Dethomas

